

Salaires minimums du contrat d'apprentissage en juin 2026

Calculé en pourcentage du SMIC mensuel brut (1867,02 € à compter du 01 juin 2026),
le salaire minimum d'un **apprenti en contrat d'apprentissage** s'établira dès lors comme suit en 2026 :

Salaires en apprentissage (01/06/2026)	Apprenti - 18 ans		Apprenti de 18 à 20 ans		Apprenti de 21 à 25 ans	
	Salaire brut	Montant brut	Salaire brut	Montant brut	Salaire brut	Montant brut
1ère année d'alternance	27 % du SMIC	504,10 €	43 % du SMIC	802,82 €	53 % du SMIC	989,52 € Net : 977,85€ *
2ème année d'alternance	39 % du SMIC	728,14 €	51 % du SMIC	952,18 € Net : 948,29€ *	61 % du SMIC	1 138,88 € Net : 1096,08€ *
3ème année d'alternance	55 % du SMIC	1 026,86 € Net : 1007,41€ *	67 % du SMIC	1 250,90 € Net : 1184,76€ *	78 % du SMIC	1 456,28 € Net : 1347,33€ *
*Les apprentis percevant au moins 50 % du Smic sont prélevés au titre de la CSG et de la CRDS, des contributions sociales obligatoires destinées au financement de la Sécurité sociale.	Apprenti de 26 ans et plus					
	Salaire brut			Montant brut		
	100 % du SMIC			Net : 1672,47€ *		
				1 867,02 €		

Attention, une majoration de 15 points s'applique à la rémunération si les 3 conditions suivantes sont réunies :

- le diplôme préparé est de même niveau que le diplôme précédent
- le contrat est inférieur à 1 an
- la qualification visée est en lien direct avec secteur d'activité